Montréal, le 30 novembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Geneviève Paquet
400, boul. Curé-Labelle, suite 204
Laval, Québec, H7V 2S7

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014
Dossier de la Régie : R-3814-2012

Chère consœur, cher confrère,

La Régie a bien reçu la lettre du 29 novembre 2012 du procureur du GRAME invoquant, à titre de moyen préliminaire, sa demande contenue à sa lettre du 15 novembre 2012 par laquelle cet intervenant demandait à la Régie d'ordonner au Distributeur de déposer certains tableaux présentés à la réponse 5.19 de la demande de renseignements du GRAME.

En regard des délais établis par la Régie pour les demandes visant à compléter les réponses données aux demandes de renseignements (lettre de la Régie du 18 avril 2011 transmise à tous les participants aux travaux de la Régie http://www.regie-energie.qc.ca/regie/DirectivesInstructions/Regie_LtrParticipants_RespectDelaisFixes_18avril12.pdf), la demande du GRAME a été déposée hors délai et le Distributeur n'a donc pas à y répondre.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as